

UNAFLASH 77

Sommaire :

1 : L'édito du Président

2 : Isolement et contention : le point sur un sujet sensible

3 : Les GEM en 77 et ...

4 : Infos 77

Le mot du Président

Chers amis,

L'Editorial est souvent l'occasion de prendre du recul pour traiter un ou deux sujets de fond. Pour ce n° d'Unafam, je crois préférable d'effectuer d'abord une revue rapide de plusieurs sujets majeurs ayant connu récemment une évolution importante. Cette revue montre que nous menons une sorte de lutte permanente avec des réussites évidemment réjouissantes mais aussi des arrêts, des échecs voire des régressions.

Au titre des bonnes nouvelles, je vous propose de retenir des choses aussi diverses que :

- les nombreux mandats de représentants des usagers (RU) confiés à l'Unafam 77 au sein des commissions d'usagers (CdU) des établissements de soins ;
- la réouverture du Groupe de Parole de Fontainebleau grâce à une nouvelle bénévoles ;
- le programme de la SISM 2017 sur le thème du travail qui rassemble, avec l'Unafam, des partenaires pour divers événements à Melun et Nemours ;
- l'ouverture en septembre 2016 et en mars 2017 de nouveaux GEM à Fontainebleau et à Provins pour lesquels nous nous sommes engagés fortement de longue date ;
- le succès de la réunion du 28 janvier 2017 à Melun qui a permis à une soixantaine d'adhérents d'entendre une présentation passionnante de Me Yves Legal sur « Patrimoine et Handicap ».

Au total, nous savons que ces bonnes nouvelles ont souvent été précédées d'attentes, d'échecs apparents provisoires ... et nous l'acceptons parce que cela fait partie de la vie normale des projets qui, par la persévérance de tous, peuvent se transformer en réussites.

Mais il y a aussi les difficultés persistantes ! **Dont** celle qui retarde la venue de notre chargée de mission. Nous espérons qu'il ne s'agira bientôt plus que d'un mauvais souvenir !

Plus généralement, nous évoquons peu ces difficultés car elles sont pour nous d'abord une motivation pour poursuivre et amplifier notre action ... jusqu'à ce que, à leur tour, elles fassent place à de bonnes nouvelles.

Il s'est cependant produit ces dernières semaines un événement négatif que je dois mentionner en disant ici que nous ne l'acceptons pas : il s'agit de la fermeture du dispositif « ERIC » – équipe rapide d'intervention de crise – pour le nord de la Seine-et-Marne, ouvert en 2014 au Centre Hospitalier de Jossigny avec des moyens très limités et pour lequel nous n'avons eu, de la part des familles, que des retours nettement positifs. Nous avons donc été choqués d'apprendre indirectement mi-décembre 2016 que l'expérience d'ERIC était jugée négative et que ce dispositif allait fermer le 1 janvier 2017. Nous avons aussitôt manifesté notre opposition en soulignant que nous n'avions connaissance d'aucune évaluation objective à partir de critères et de données établis contradictoirement et que, toujours à notre connaissance, les représentants des usagers n'avaient été ni informés ni consultés, ce qui est d'autant plus inacceptable que la prise en charge des urgences et des crises en Santé Mentale est l'une des toutes premières priorités des politiques de santé publique.

La fermeture d'ERIC est effectivement intervenue le 1er janvier 2017. Et c'est bien parce que l'Unafam 77 s'efforce de connaître ce dont elle parle et d'être constructive qu'elle estime, dans ce cas-ci, ne pas pouvoir laisser s'installer cet événement négatif sans réagir. Nous vous tiendrons donc informés des évolutions de ce dossier réellement emblématique.

Toute l'équipe de nos bénévoles vous remercie du soutien, passé et à venir, donné à la vie et aux actions de notre association : nous en avons grand besoin.



Hubert Peigné, Président délégué Unafam pour la Seine-et-Marne.

ISOLEMENT ET CONTENTION : LE POINT SUR UN SUJET SENSIBLE



La mise en isolement consiste à placer un patient dans une pièce fermée, très sécurisée et dont l'aménagement se réduit à un matelas généralement fixé sur un socle en béton et à un WC, situé dans un recoin. Relevons toutefois que l'on rencontre encore, y compris en Seine-et-Marne, des chambres d'isolement où il n'y a pas de WC mais seulement un seau hygiénique ... Un patient à l'isolement prend ses repas dans la chambre d'isolement ou dans un sas qui la sépare du couloir du service, en présence de soignants, et évidemment il ne peut ni circuler dans le service ni participer aux activités. Un dispositif de sangles peut être fixé sur le lit de façon à contensionner le patient, au niveau des membres et du thorax. Il est alors alimenté « à la cuillère » et doit demander le bassin pour ses besoins.

L'isolement et la contention concernent principalement les patients hospitalisés dans le cadre d'une mesure de soins sans consentement. Si un patient en soins libres doit être placé en isolement ou contensionné, c'est-à-dire privé de la liberté d'aller et venir, qui est une liberté fondamentale, il doit alors faire l'objet d'une décision de soins sans consentement prise par le directeur de l'établissement ou le préfet.

Des pratiques de plus en plus contestées

Plusieurs rapports officiels, émanant d'un comité du Conseil de l'Europe ou du Contrôle général des lieux de privation de liberté ou encore de mission parlementaire, ont récemment mis en évidence des dérives inacceptables dans les pratiques de mise en isolement ou contention :

- décisions prises pour des commodités d'organisation du service (manque de personnel par exemple) plus que pour des raisons thérapeutiques ;
- instructions donnant pleine liberté aux seuls infirmières ou infirmiers pour prendre la décision, du genre « en cas de besoin, placer en isolement », sans examen circonstancié par un psychiatre de la situation précise ;
- grande variabilité dans la fréquence des mises en isolement ou contention d'un établissement à l'autre, voire d'un service à l'autre, amenant à s'interroger sur ce qui justifie ces différences de pratique ;
- recours à des menaces de mise en isolement pour des raisons disciplinaires ;
- opacité statistique concernant l'isolement et la contention ;
- chambres d'isolement dans un état de délabrement accru, attentatoire à la dignité de la personne.

Ajoutons que des situations inacceptables sont régulièrement découvertes, le dernier cas en date étant celui d'un établissement de l'Ain, où l'isolement était pratiqué sur une grande échelle, un patient étant même à l'isolement depuis si longtemps que le personnel soignant ne se souvenait même plus depuis quand cette mesure avait été prise, les plus anciens

déclarant « il était déjà en isolement quand on est arrivés dans l'établissement » ...

Comme le disait un psychiatre : « quand l'isolement se développe, c'est que la psychiatrie va mal ».

La position de l'Unafam

L'Unafam est bien consciente des difficultés auxquelles peuvent être confrontés les professionnels de santé en psychiatrie, face aux accès de violence de certains patients, et rend hommage à leur conscience professionnelle et à leur courage.

Pour autant, elle ne peut accepter la banalisation de pratiques dont l'intérêt thérapeutique est très incertain. Aussi, elle demande qu'une réflexion soit engagée, associant médecins, personnels infirmiers, usagers, responsables d'établissements ... dans la perspective d'un abandon de ces pratiques. Pour prévenir la violence, il faut mettre en place une prévention très en amont : formation des équipes à la prise en charge de l'agressivité et de la violence, octroi de moyens adaptés, en personnel notamment, sensibilisation aux principes de respect des droits et de la dignité des personnes. L'Unafam sera très attentive à ce que la contention chimique ne devienne une alternative à l'isolement et à la contention physique.

Enfin, dès à présent, il faut agir pour que la dignité des personnes soit respectée, tant dans les lieux d'isolement, dont beaucoup mériteraient une réhabilitation, que dans les gestes médicaux qui leur sont appliqués.

Ce qu'apporte la loi du 26 janvier 2016

L'article 72 de cette loi insiste sur le fait que l'isolement et la contention doivent être des pratiques de dernier recours, mises en œuvre lorsque les autres mesures ont échoué. Elle prévoit des dispositions précises pour assurer toute la transparence nécessaire sur les conditions dans lesquelles la mise en isolement ou en contention a été décidée et sur le suivi médical effectué. Elle permettra de disposer d'indicateurs précis sur la durée des isolements ou contentions comme sur leur fréquence dans chaque service.

Enfin, chaque année, la direction de l'hôpital devra faire un rapport sur les mesures mises en œuvre pour limiter le recours à ces pratiques et sur leurs résultats.

Citation :

« Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé ».

Albert Einstein



Les « Groupes d'entraide mutuelle » (GEM) se développent en Seine-et-

Comme Unafam 77, nous sommes des partisans convaincus de l'intérêt des GEM pour tous les acteurs concernés : leurs membres en premier lieu, les familles, les opérateurs médico-sociaux qui interviennent comme gestionnaires, les collectivités locales qui les accueillent, l'Etat qui y trouve un emploi extrêmement performant de ses deniers ...

Nous saluons donc avec un grand plaisir les événements positifs de ces derniers mois :

- l'ouverture du GEM de Fontainebleau, avec l'aide de la Ville, par les Amis de l'Atelier qui ont accueilli leurs partenaires lors de Portes Ouvertes le 25 janvier 2017;
- l'ouverture par Coallia, à Provins, là aussi avec l'aide de la Ville, d'un nouveau GEM Inauguré prochainement ;
- une réunion « Intergem » des GEM du département – et du GEM de Montargis-Amilly – à Melun, le 31 janvier 2017, à l'invitation du GEM Oxygem. Réunion à la fois conviviale et de travail (quelles activités, comment les organiser et les piloter, quelles compétences et quelles formations pour les responsables, etc ...).
- l'annonce d'un possible GEM à Torcy pour lequel l'ARS consulte quelques opérateurs possibles.

Tous les GEM de Seine-et-Marne (au nombre de 7, celui de Provins va ouvrir, inauguration 10 mars 2017) ont entrepris de mettre en œuvre l'arrêté ministériel du 18 mars 2016 qui, aux côtés et au service de l'association GEM, distingue et définit les fonctions de gestion-

naire et de parrain. Selon les GEM, cette fonction de parrain est déjà attribuée ou en voie d'être attribuée à l'Unafam 77 qui a désigné pour cela quelques-uns de ses bénévoles et qui mesure à la fois la confiance qui lui est faite et la responsabilité que cela implique.

Merci à tous les acteurs de ces beaux succès, notamment les acteurs des GEM plus anciens dont la qualité et l'exemple ont favorisé l'appui des collectivités locales et le choix de l'ARS en faveur des nouveaux GEM.

Petit rappel sur les GEM :

Si à l'origine les GEM étaient destinés à lutter contre l'isolement des personnes souffrant de troubles psychiatriques, petit à petit, ils ont élargi leurs champs d'activité : personnes souffrant de troubles cognitifs dus à des traumatismes crâniens, des AVC ou toute lésion cérébrale acquise.

Ainsi, des personnes présentant un handicap psychique et/ou cognitif peuvent se rendre utiles, se responsabiliser en prenant une part active à l'organisation d'un projet les concernant : le projet d'entraide du GEM dont ils peuvent librement fixer les modalités.

Le but recherché : désenclaver une population souffrant plus particulièrement d'isolement et d'exclusion sociale en instaurant à la fois des liens sociaux réguliers entre pairs et avec le reste de la cité.

Pour tout renseignement, ne pas hésiter à nous en parler : Téléphone Bureau : 01.64.39.35.92 (ou par mail).

« Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT)

Cette démarche résulte de la volonté politique au plus haut niveau de mettre en œuvre les préconisations du rapport Piveteau remis au gouvernement en juin 2014 : « Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches ».

Le processus d'orientation permanent est **au cœur de la démarche de la réponse accompagnée**. C'est dans le cadre de ce processus rénové d'orientation, mais aussi d'accompagnement, qu'une réponse personnalisée, adaptée aux besoins de la personne en situation de handicap, va se construire afin d'éviter toute rupture dans les parcours

Le Département de Seine et Marne s'est inscrit comme pionnier dans cette démarche en 2015. La MDPH 77 joue un rôle clé puisqu'elle est chargée de

mettre en œuvre le dispositif d'orientation permanent en lien étroit avec les acteurs du sanitaire, du social, du médico-social en définissant les publics prioritaires qui devront bénéficier de l'élaboration d'un plan global d'accompagnement, (PAG) et en élaborant un plan d'action pour élargir progressivement le périmètre aux autres publics.

Les objectifs poursuivis

- Une meilleure prise en compte des situations individuelles des personnes handicapées, y compris dans les situations les plus complexes
- Une adaptation de l'offre et des pratiques pour mieux accompagner les personnes
- Le déploiement d'une démarche collective impliquant l'ensemble des acteurs concernés

Des champs d'actions prioritaires ont été définis et font l'objet de groupes de travail auxquels participent



Avez-vous consulté le site Unafam.org et notre page Unafam 77 sur internet ?

N'hésitez pas à nous donner votre avis en écrivant au bureau ou par mail (voir adresse page 4). Merci.



Journée des Adhérents de Seine-et-Marne

Nous essayons de proposer deux rencontres amicales par an aux adhérents de l'Unafam 77 :

- l'une juste avant l'été, généralement en juin ;
- l'autre au mois de janvier.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés plus d'une soixantaine, le samedi 28 janvier 2017 matin, à la Maison Jean XXIII de Melun, pour un temps convivial, un partage d'informations et un exposé de Maître Yves Legal, notaire, président de l'ADSEA (Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), sur le thème « Patrimoine et Handicap ». Me Legal nous avait prêté des locaux pour deux rencontres de juin dans les établissements ADSEA de Vosves (Dammarie les Lys) et de Saint Germain Laxis où nous avons été fort bien accueillis.



Le succès a dépassé nos attentes.

Quel succès ? Celui du nombre, d'abord, car nous ne pensions pas atteindre cinquante participants. Celui de l'intérêt qu'ils ont manifesté et exprimé à l'issue de la rencontre. Celui de la durée : nous avons réservé entre 1h et 1h15 pour Me Legal et nous avons dû clore sa présentation au bout d'1h50 pour respecter les contraintes horaires de la Maison Jean XXIII ...

Pour un sujet aussi vaste, le cadre adopté par Me Legal – aborder successivement les événements qui jalonnent une vie, jusqu'au décès - s'est avéré très pertinent. Quelques étapes peuvent l'illustrer :

- la naissance, avec la question de la filiation au sein des familles de format varié ;
- la vie en couple et les divers régimes (matrimoniaux...) qui peuvent la structurer ;
- les mesures de protection des majeurs ;
- lors de la succession, l'éventuelle récupération de certaines aides reçues.

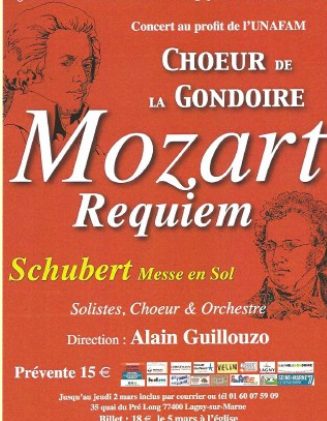
Il n'est bien sûr pas possible de développer ici le compte rendu de cette riche matinée. En notant combien certaines notions simples étaient cependant inconnues ou mal connues des participants, on peut retenir les suggestions de Me Legal :

- d'aborder et de traiter ces sujets assez tôt ;
- de ne pas hésiter à prendre conseil auprès de professionnels fiables (en particulier les notaires de type « notaire de famille »).

En conclusion, nous avons redit aux personnes présentes notre intention de proposer d'autres séances d'information-débat sur d'autres sujets ou en prolongement de « Patrimoine et Handicap » traité ce 28 janvier, et nous leur avons demandé de ne pas hésiter à nous faire part du ou des sujets qui leur tiennent à cœur : la meilleure façon de procéder est d'envoyer un courriel de 3 ou 4 lignes à « 77@unafam.org ».

Dimanche 5 mars 2017

Eglise Notre-Dame des Ardents - Lagny-sur-Marne (77) 18h



Concert au profit de l'Unafam

Après le concert de mai 2014 qui déjà avait montré son vif intérêt à notre cause, le chœur « La Gondoire » a jugé de faire à nouveau un geste en faveur de l'UNAFAM en nous dédiant ce concert.

Au programme : 2 pièces intégralement exécutées :

- la « Messe » de Franz Schubert,

et après un petit intermède,

- le « Requiem » de Wolfgang Amadeus Mozart, (14 séquences).

Viendrez-vous ? Nous vous y attendrons.



Le Groupe de Parole de Fontainebleau

Ce GdP a ré-ouvert en janvier et, coordonné par une psychologue et une bénévole Unafam 77, marche bien.

A noter cependant que le lieu de rendez-vous a changé.

Celui-ci aura lieu le 2ème samedi du mois au 7 rue des Rouge Gorge à Fontainebleau.

Semaines d'information sur la santé mentale

« SIMS 2017 » Santé mentale et travail

A l'occasion des semaines d'information sur la santé mentale (SIMS) qui se tiennent chaque année au niveau national, nous vous informons qu'UNAFAM 77 participera aux manifestations qui seront organisées sur le thème : « Santé mentale et Travail ».

Le 17 Mars à Nemours et le 20 Mars à Melun, le sujet sera illustré par une représentation théâtrale spécifique produite par la compagnie « poussières de vie » qui permettra de débattre sur les difficultés d'accès à l'emploi des personnes handicapées psychiques et les solutions à mettre en place.

A cette même occasion, sur Melun, ou dans le cadre d'un forum dédié sur Nemours le 22 Mars, différents acteurs du département impliqués dans la formation, l'accompagnement vers l'emploi ou son maintien, seront présents et pourront expliquer leur rôle et fournir des renseignements (MDPH, Cap Emploi, SAVS, SAMSAH, CRP).

Des entreprises du milieu « protégé » (ESAT, Entreprises agréées) et du milieu « ordinaire » pourront témoigner de leurs actions.

Nous vous y attendons nombreux.

UNAFAM 77 - Délégation de Seine-et-Marne - 26 rue des Mézereaux - 77000 MELUN

Adresse e-mail : 77@unafam.org - Site web : www.unafam.org

Téléphone Bureau : 01.64.39.35.92 - Accueil Téléphonique : 01.64.39.47.75